

*"Je peins ce que je vois, et non ce qu'il plaît aux autres de voir" – Edouard Manet*

**Pierre-Auguste RENOIR**  
La Seine à Asnières (le canot) - 1879  
National Gallery, Londres

# La lettre des impressionnistes

E D I T O

Chers voisins,

Le mot-clé de cet édito sera : **"la Mairie d'Asnières désavouée par la MIVILUDES"**.

D'après un dernier communiqué de la Mairie d'Asnières (fin septembre 2007 et le 3<sup>ème</sup> depuis avril – cf. p. 2), un certain nombre d'entre vous auraient manifesté leur inquiétude suite à la diffusion de notre dernière *Lettre des Impressionnistes* (numéro 11 — Septembre 2007). Bien que nous ayons du mal à croire que notre feuille de chou mensuelle ait pu susciter des inquiétudes, sauf peut-être auprès de quelque locataire de l'hôtel de ville, nous tenons pour la dernière fois, nous l'espérons, à revenir sur une vieille polémique très éloignée des réelles préoccupations des habitants de notre quartier.

Le dernier communiqué de la Mairie prétendait que notre association était « citée par la MIVILUDES (Mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) comme une composante d'une nébuleuse qui pratique certaines techniques sectaires ». Sachant qu'à deux reprises, les tribunaux ont jugé de tels propos diffamatoires à l'encontre de notre association, nous avons voulu savoir si la MIVILUDES étaient bien la source de telles allégations. Nous avons donc écrit au président de la MIVILUDES, lequel nous a répondu avec diligence (cf. copie de notre lettre et la réponse de la MIVILUDES en pages 2 et 3).

**Que nous apprend la réponse du président de la MIVILUDES ?**

- 1 / **Contrairement à ce qu'affirme la Municipalité, notre association n'a fait l'objet d'aucune investigation de la part de la MIVILUDES. Le Président Roulet a même écrit « [n'avoir] aucune raison ni aucun motif de [nous] déranger ».**
- 2 / **Notre association n'a été qu'"incidemment citée" dans une note de la MIVILUDES et non pas comme une composante d'une quelconque « nébuleuse » à caractère sectaire.**
- 3 / **Le président de la MIVILUDES « a fait part de nos observations au député-maire ». Peut-être, la MIVILUDES en a-t-elle assez d'être abusivement citée ?**

Nous espérons donc que la Mairie d'Asnières arrêtera désormais de dépenser l'argent des Asniérois pour agresser notre association de quartier apolitique, qui en 2003 aurait eu le tort de s'intéresser d'un peu trop près aux « enjeux d'urbanisme » de notre quartier.

**Un point reste à éclaircir : quel peut bien être l'intérêt pour les habitants de notre commune à ce que des centaines de milliers d'euros soient dépensées par la Mairie d'Asnières depuis 4 ans pour jeter l'opprobre sur notre association et une fondation parisienne d'utilité publique ?**

Cet acharnement solitaire de la part de notre Mairie est d'autant plus incompréhensible que **Manuel Aeschlimann lui-même a reconnu devant le Président de la Cour d'Appel de Versailles que la fondation en question n'a aucune activité sur notre commune.**



Nous aussi, « nous restons très vigilants » et vous signalerons ainsi qu'à la MIVILUDES toute nouvelle agression municipale contre notre association.

Bonne lecture !

Le bureau

« La Lettre des Impressionnistes » est le reflet des motivations de notre association. Apporter des informations utiles, être un relais pour les problématiques et les desiderata du quartier Métro et créer du lien entre ses habitants.

**Association des habitants, riverains et usagers de la ZAC métro et de ses environs**  
21, rue des frères Chausson — 92600 Asnières-sur-Seine  
R é p o n d e u r / f a x : 0 1 7 2 7 0 3 9 1 0  
contact@assozacmetro.info — N° d'enregistrement 02026186



## Communiqué de la Mairie d'Asnières-sur-Seine

Un certain nombre de personnes habitant votre quartier nous ont contactés pour nous faire part de leur inquiétude suite à la diffusion dans diverses boîtes aux lettres de petits tracts émanant de l'Association des Habitants, Riverains et Usagers de la ZAC Métro.

À cet égard, nous vous rappelons ce que les médias ont déjà révélé : cette association a été citée par la MIVILUDES (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) comme une composante de « la nébuleuse Ostad Elabi » dans son rapport du 20 septembre 2006.

La MIVILUDES y relève que cette « nébuleuse » pratique certaines « techniques sectaires ».

Nous restons très vigilants et signalons aussitôt cette diffusion à la MIVILUDES.

" Cette association a été citée par la MIVILUDES [...] comme une composante de la nébuleuse [...]."

"[...] cette « nébuleuse » pratique certaines « techniques sectaires »."

Association des habitants, riverains et usagers de la ZAC Métro et de ses environs  
21, rue des Frères Chausson - 92600 Asnières

M. Jean-Michel Roulet  
Président  
MIVILUDES  
66, rue de Bellechasse  
75007 Paris

Asnières, le 5 octobre 2007

### Lettre ouverte

Objet : votre rapport daté du 27 septembre 2006, adressé au président de la 8ème chambre de la Cour d'Appel de Versailles

Monsieur le Président,

Je prends ma plume aujourd'hui pour vous sensibiliser sur une situation qui devient intolérable et pour laquelle je sollicite respectueusement votre intervention.

Comme vous le savez probablement, la Cour d'appel de Versailles s'est prononcée le 7 mars dernier sur l'affaire qui oppose notre association de quartier à la Mairie d'Asnières. Dans son arrêt (cf. pièce jointe, p.3), la Cour a confirmé le jugement de première instance du Tribunal de Nanterre quant à la nature diffamatoire des propos contenus dans le communiqué de la mairie d'Asnières que nous avions attaqué. Elle a par ailleurs relaxé le maire adjoint à la communication s'appuyant notamment sur votre rapport et considérant qu'il avait agi de bonne foi dans un contexte local de polémique politique. Sur ce point précis, notre association a formé un pourvoi en cassation.

Lorsque vous avez fait parvenir votre rapport à la Cour, nous nous étions déjà étonnés de ne pas avoir été contactés au préalable par vos services pendant leur enquête, pour être entendus sur l'objet et la finalité de notre association de quartier. Mais nous avions respecté votre volonté et n'avons jamais essayé de vous contacter. Aujourd'hui, force est de constater qu'un échange avec vos services aurait probablement pu contribuer à étayer davantage votre rapport, empêchant toute interprétation ou manipulation de vos propos par la suite, de la part de la Mairie d'Asnières.

En effet, depuis l'arrêt de la Cour de Versailles, celle-ci a repris à son compte certains des propos contenus dans votre rapport et a déjà fait distribuer à tous les Asniérois par la poste 3 communiqués (cf. pièces jointes) qui, vous en conviendrez je l'espère, s'apparentent davantage à de la propagande qu'à une information d'intérêt public. Dans ces communiqués vos propos sont présentés de manière tendancieuse, mêlant en cause nommément des individus et des associations, dont la nôtre.

Le troisième communiqué vient d'être distribué cette semaine, soi-disant en réaction à la distribution du numéro 11 de *La Lettre des Impressionnistes*, la feuille de chou que nous éditons depuis désormais 3 ans pour tenir informés les riverains et adhérents de l'association de l'actualité de quartier et des initiatives de notre association et du monde associatif en général, en lien avec la Fonda Ile de France.

Comme vous pourrez le constater, les numéros de la *Lettre* parus dans le passé, ainsi que le n°11, paru semaine dernière (cf. pièces jointes) et qui aurait suscité le communiqué de la Mairie d'Asnières, proposent un contenu typiquement associatif local et apolitique.

Certes, étant un support ouvert aux contributions des habitants du quartier et proposant parfois des points de vue différents de ceux de la majorité municipale, notre *Lettre* peut déranger certains. Mais est-ce une raison suffisante pour motiver ce qui aujourd'hui s'apparente à du harcèlement, financé de surcroît avec l'argent du contribuable ?

Nous sommes nombreux à être scandalisés de l'utilisation qui est faite de votre travail. C'est pourquoi, en ma qualité de président de l'Association des HRU de la ZAC Métro, je vous prie d'intervenir officiellement auprès de la Mairie d'Asnières pour que cela cesse.

Preuve de la transparence de notre démarche vis-à-vis de nos secteurs, nous publierons cette lettre ouverte dans le prochain numéro de la *Lettre des Impressionnistes* à paraître prochainement et nous ferons de même, si vous le permettez, avec votre réponse ou tout autre élément de réaction à notre demande d'intervention.

Dans l'attente d'une réponse et confiants dans votre action, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre parfaite considération.

Bruno de Beauregard  
Président

PJ : Jugement de la Cour d'Appel de Versailles  
à communiqués de la Mairie d'Asnières sur Seine  
Exemplaires de la Lettre des Impressionnistes n° 8, 9, 10 et 11

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE  
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVÉS SECTAIRES

LE PRÉSIDENT  
N° 495

Paris, le 12 octobre 2007

"Je n'avais aucune raison et aucun motif de vous déranger."

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé une « lettre ouverte », datée du 5 octobre, reçue le 9 à la MIVILDEF.

Comme vous l'avez sans doute relevé, la requête de Monsieur le Président de la 8<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'Appel de Versailles portait sur la Fondation Ostad Elahi et non sur l'Association que vous présidez. J'ai donc rencontré à plusieurs reprises Maître François AMELL, représentant ladite fondation ainsi que plusieurs de ses membres et même Monsieur Bahram ELAHI en personne. Je n'avais aucune raison et aucun motif de vous déranger.

La Cour ayant souhaité être éclairée sur le faisceau d'associations et d'organismes dans lesquels se retrouvaient, avec des fonctions et responsabilités diverses les mêmes personnes, l'association, au titre de laquelle vous me saisissez, se trouve incidemment citée.

"[...] l'association, au titre de laquelle vous me saisissez, se trouve incidemment citée."

J'ai communiqué en mains propres, exactement 24 heures après l'avoir remis à Monsieur le Président RIOLACCI, mon rapport à Maître AMELL, afin qu'il en ait connaissance exacte et qu'il l'utilise au mieux de ses intérêts.

Je n'ai pas manqué de faire part de vos observations à Monsieur le Député-Maire d'Asnières, mais il n'est pas dans mon propos d'aller au-delà de ce que l'institution judiciaire m'avait requis de produire.

"Je n'ai pas manqué de faire part de vos observations à Monsieur de Député-Maire d'Asnières, [...]"

Veuillez, je vous vous prie, Monsieur le Président, agréer l'expression de ma considération très distinguée.

  
Jean-Michel ROULET  
Préfet

Monsieur Bruno de BEAUREGARD  
Président  
Association des habitants, riverains et  
usagers de la ZAC Métro et de ses environs  
21 rue des Frères Chausson  
92600 Asnières

"Preuve de la transparence de notre démarche vis-à-vis de nos lecteurs, nous publierons cette lettre ouverte dans le prochain numéro de la *Lettre des Impressionnistes* à paraître prochainement et nous ferons de même, si vous le permettez, avec votre réponse ou tout autre élément de réaction à notre demande d'intervention."



## Le suivi de la brocante



Nous faisons le nécessaire pour que cette année notre date de brocante soit acceptée.

Le Service des Manifestations Publiques nous a gentiment proposé de déposer une lettre de demande début 2008 et qu'une réponse à notre requête nous sera donnée courant février.

## Petites améliorations à apporter au quartier

### La mare du Casino !

Par temps de pluie, d'importantes flaques d'eau se forment devant la sortie du parking du Casino, boulevard Voltaire. Etant donné l'ampleur et la profondeur de celles-ci, les piétons, soucieux de préserver leurs pieds et leurs chaussures, sont contraints de faire un grand détour sur le trottoir afin de passer par la zone sèche. De plus, les voitures sortant du parking peuvent difficilement éviter les flaques et sont susceptibles d'éclabousser les pauvres piétons. Nous allons prendre attache avec les services de la voirie afin de faire le nécessaire pour rétablir la surface du bateau.

### Les poubelles s'offrent en spectacle !

Depuis longtemps déjà, plusieurs riverains nous ont signalé que les jeudis et les dimanches, devant l'entrée du 5, rue Edouard Manet, les grosses poubelles débordantes d'ordures sont sorties sur les trottoirs à partir de 16h30 et ne sont vidées que le lendemain matin vers 6h00.

Nous avons contacté la Direction de l'Urbanisme de la Mairie qui nous a dit qu'elle n'était pas en charge de la gestion de ces logements.

Nous avons quand même réussi à trouver les coordonnées de la société HLM en charge de ces logements et essayons depuis plusieurs jours de prendre contact afin que les poubelles soient sorties le plus tard possible, comme c'est le cas dans d'autres quartiers de la ville.



### Note aux adhérents

Bientôt 2008 ! Pensez à renouveler votre cotisation !

### Bulletin d'adhésion individuel

(à nous retourner par courrier SVP)

#### Association des Habitants, Riverains et Usagers de la ZAC Métro et de ses Environs

21, rue des Frères Chausson – 92600 - Asnières-sur-Seine

Répondeur/fax : 01.72.70.39.10 – Messagerie :

contact@assozacmetro.info

N° d'enregistrement 02026186

*\*facultatif. Votre e-mail pourra être utilisé pour vous communiquer les informations relatives à la vie de l'association.*

*Adhère en qualité de Membre Actif à l'Association des Habitants, Riverains et Usagers de la ZAC Métro et de ses environs. Cotisation individuelle minimale de 5 euros (par chèque à l'ordre de l'association ou par l'équivalent en timbres).*

Fait à Asnières-sur-Seine, le \_\_\_\_\_

Je soussigné(e),  Mme  Mlle  M.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone\*

e-mail\*

Signature du membre actif